

Découvrez nos autres formules de financement.

Direct Cash



Partner Card



Personal



Le Rachat



Editeur Responsable : COFIDIS S.A., prêteur, rue du Glategnies 4, 7500 Tournai

- RPM - TVA : BE 0400.359.283
- N° d'agrément SPFE 105722
- N° d'inscription CBFA 043235A
- Si votre demande est effectuée à distance, le cas échéant votre intermédiaire de crédit sera identifié sur votre proposition de contrat.
- Le consommateur : désigne indistinctement l'emprunteur et le co-emprunteur.
- Le prélèvement du crédit est soumis à une domiciliation sur le compte courant du consommateur.
- Sécurité exigée : la cession sur salaire.
- VISA by COFIDIS est une ouverture de crédit de type revolving à durée indéterminée.



En toute transparence

A. En cas de simple retard de paiement qui n'entraîne, ni la résolution du contrat, ni la déchéance du terme, le prêteur réclamera au consommateur :

- le capital échu et impayé ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le capital échu et impayé ;
- les frais de lettres de rappel et de mise en demeure à raison de 7,5 € augmentés des frais postaux en vigueur au moment de l'envoi et à concurrence d'un envoi par mois.

B. Le défaut de paiement d'au moins deux échéances ou d'une somme équivalente à 20 % du montant total à rembourser et l'inexécution par le consommateur un mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure entraînera la résolution du contrat ou la déchéance du terme. Le contrat pourra également être résolu dans le cas où le consommateur dépasserait le montant du crédit visé aux articles 60 bis et 60 ter de la loi et ne se serait pas exécuté un mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure. Dans ces hypothèses, le prêteur réclamera au consommateur :

- le solde restant dû du crédit ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le solde restant dû ;

- une clause pénale à concurrence de 10 % maximum sur le solde restant dû comprise jusqu'à 7 500 € et de 5 % au maximum calculés sur la tranche de solde restant dû supérieure à 7 500 €.

Dans l'hypothèse où le contrat est résilié conformément à l'article 58, § 3 de la loi du 12 juin 1991 sur le crédit à la consommation, ou a pris fin et que le consommateur ne s'est pas exécuté trois mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure, le prêteur réclamera au consommateur :

- le capital échu et impayé ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le capital échu et impayé ;
- une clause pénale à concurrence de 10 % maximum sur le solde restant dû comprise jusqu'à 7 500 € et de 5 % au maximum calculés sur la tranche de solde restant dû supérieure à 7 500 €.

- Souscription à l'assurance :
Le montant de la contribution à l'assurance Garantie+ s'élève mensuellement et par assuré à 0,67 % du montant à rembourser.

- Date d'entrée en application du présent prospectus : 01/12/2009.

01/12/2009/NBC/FR/11270



Carte Visa by COFIDIS :

Une ouverture de crédit pour réaliser vos envies 24h/24 et 7j/7.

Vos achats à la carte jusqu'à 10 001 €.





Ideale pour se faire plaisir, pratique pour régler ou retirer de l'argent en Belgique ou à l'étranger, la Carte VISA by COFIDIS est très futée pour payer vos achats.

La Carte VISA by COFIDIS vous procure :

• Liberté...

- des achats quand vous voulez **sans justification à donner**,
- la possibilité de fractionner et d'étaler **vos remboursements**.

• Souplesse...

- à tout moment, en plus de vos mensualités minimales, vous pouvez effectuer des remboursements complémentaires.

Sous réserve d'acceptation de votre demande par Cofidis et après signature de votre contrat de crédit. Pour une ouverture de crédit de 2.500 € entièrement et immédiatement prélevée, la durée théorique de remboursement est de 71 mois, à raison d'un remboursement mensuel égal à 1/24^e du solde restant dû (hors frais) avec un minimum de 25 € ou le total dû lorsque celui-ci est inférieur à 25 €. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) appliqué à l'ouverture de crédit est de 13 %, incluant une cotisation annuelle de la carte de 20 €, des frais d'un retrait (3,90€) et un taux débiteur annuel de 12,42 %. Le montant de la dernière mensualité sera toutefois cumulé avec celui de l'avant-dernière lorsqu'il se révélera inférieur ou égal à 8€. Dans cette hypothèse, conformément aux conditions d'utilisation, seuls les frais de carte de la première année sont pris en compte pour le calcul du Taux Annuel Effectif Global. Pas de frais non récurrents. Le coût du crédit est fonction du montant de crédit octroyé. Taux en vigueur au 01/12/09. Ce taux est susceptible de modification en fonction de l'évolution des indices de référence légaux en vigueur.

• Tranquillité et Confidentialité

- vous gérez votre compte directement **sur www.cofidis.be** **24 h/24 et 7j/7 en toute discrétion**
- vous recevez tous les mois un relevé de compte **détaillé !**

Ex : Madame Coppenolle a une carte de crédit Visa by Cofidis pour des dépenses jusqu'à 10 001€, elle a déjà pu offrir à sa famille un Home Cinéma de 5 000€ sans toucher à son budget quotidien. Elle a choisi cette formule et rembourse en douceur par petites mensualités.

D'autres exemples chiffrés peuvent être obtenus par demande écrite à COFIDIS, rue du Glategnies 4 à 7500 Tournai.

Avec COFIDIS, vous bénéficiez de 25 ans d'expérience. 550 000 clients satisfaits nous font confiance. Nos conseillers experts sont à votre écoute pour vous informer et répondre à toutes vos questions.

Tél. : 0800/94 944

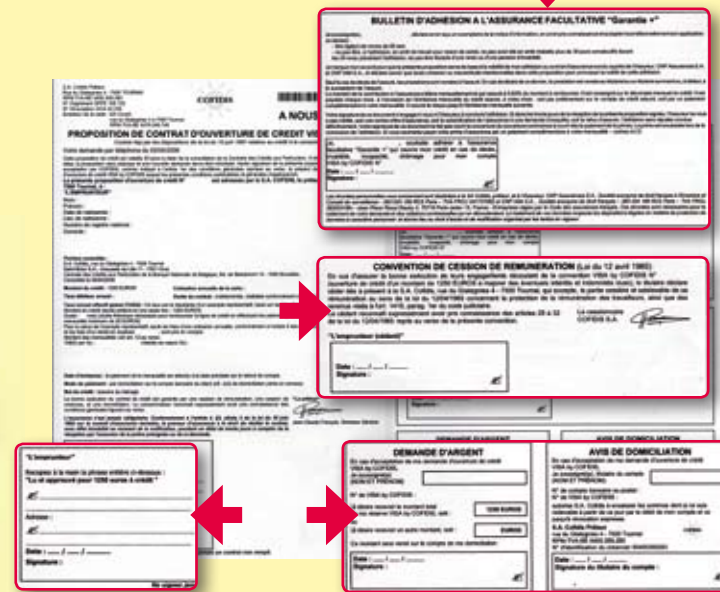
du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 17h.



Pour compléter votre contrat Visa by COFIDIS et bénéficié de votre argent, c'est simple : suivez le guide.

Vous avez reçu deux exemplaires. Ils sont à votre nom et reprennent point par point les éléments de votre demande : l'un est à conserver, l'autre à renvoyer.

- A** Complétez, datez et signez impérativement les cadres indiqués avec les flèches rouges. Le cadre réservé à l'assurance est facultatif.



- B** Annexez impérativement à votre contrat les pièces demandées.
- C** Renvoyez-nous le contrat complété, daté et signé et les pièces demandées dans l'enveloppe retour.

3 règles essentielles à respecter pour gagner du temps.

- 1 Signez votre contrat en indiquant partout la même date.
- 2 Votre contrat est valable 20 jours ouvrables à partir de la date d'émission du contrat.
- 3 **N'oubliez pas de joindre la photocopie recto/verso de votre carte d'identité** et les autres pièces justificatives.

Une question, un conseil ?
Appelez nos conseillers au
Tél. : 0800/94 944